

Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne. Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne. 1890-1891.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

*La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

*La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer [ici](#) pour accéder aux tarifs et à la licence

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

*des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

*des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisation@bnf.fr.

En 1547, le prieuré d'Oiselet consistait en « chapelle maison, grange, étables, moulin, 500 journées de terres et prés et droit de justice audit lieu d'Oiselet » (*Histoire d'Orbais, par D. du Bout.*)

Des baux de 1605 confirment ces renseignements : le prieuré possédait alors 400 journées de terres au finage d'Oiselet, trois moulins sur la rivière de Sommesous, 2/3 des menues dimes de Vassimont et la justice haute, moyenne et basse dudit lieu d'Oiselet. (*Minutes notariées.*)

En 1643, le prieuré existait encore comme bénéfice, mais la chapelle était détruite. (*D. du Bout.*)

Imposé pour 100^l (Taxe de 1641).

Prieuré de Notre-Dame d'Oysel. Revenu 600^l, 1648
(Pouillé).

Prieuré de Notre-Dame d'Oiselet, 1681 (Liste).

Ici s'arrêtent nos renseignements.

376. — Ecclesia de Villevenard, ad decimam
XL l., de presentatione prioris de Gaye.

376. — VILLEVENARD. — Canton de Montmort. — Situé sur la rivière du Petit-Morin, près des marais de Saint-Gond, à 16 k. S. O. de Vertus.

Villa Venardi, 850 (Dipl. de Ch. le Chauve, Chapitre). — Ville Bernart, 1289 (Andecy). — Villa Venardi, 1516 (Taxe); 1554 (Official); 1641 (Taxe). — Villevenard, 1681 (Liste).

Eglise dédiée à saint Alpin, à la présentation du prieur de Gaye dès une époque que l'on ne peut préciser (XII^e siècle), et dans le 18^e siècle, du doyen de Gaye.

377. — De Chapelaines, ad decimam XVI l.,
de presentatione prioris de Gaye.